

////////////////////////////////////
COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER DU JEUDI 24 FEVRIER 2022
////////////////////////////////////

Habitants : Agnès AIGRET-MIRIEL, Fabrice BARBEY, Cécile BAUDOUIN, Guillaume BERNARD, David BINARD MARTIN, Marie-Françoise CALOT, Karim CISSE, Marie-Pascale CLAIS, Alain COQUART, Pierre CORBEL, Françoise HARDY, Pierre CORBEL, Françoise CORNU, Patrick COUAPEL, Bertrand COUASNON, Laurent CREFF, Didier DRÉAU, Danièle FABRE, Nicolas GUILLAS, Yves GUILLAUME, Françoise HARDY, Patrick HENRY, Aricia HERMANN, Pierre-Claude JANNOT, Loïc JAVAUDIN, Romain LACROIX, Denis LAHELLEC, Jean LE BEC, Patricia LE PILOUER, Yvon LECHEVESTRIER, Amélie LECUYER, Marie LE GOACOSZ, Fernand LEMOAL, Madeleine LESCONNÉC, Christian LOTON, Norbert LUCAS, Annick MADOUAS, Françoise MOURIAUX, Agnès Morvan, Sarra NEJI, Patrick NIVLET, Valérie OBJILERE GUIBERT, Claudine PLOQUIN, Annie RAMADIER, Annie ROSENZWEIG, Gwénaëlle SAVRY, Christian SIMON, Christophe SLOMCZYNSKI, Guy SOLARD, Louis THÉAUDIN, Michèle UNGARO, Jean-Michel VOISIN, Michèle WAGNER.

Acteurs de quartiers : Martine CRUVEILLER (Observatoire et Pôle d'Animation des Retraites Rennais-OPAR), Miki DANCETTE, Clémence KERGONNA, Anne-Françoise TAILLARD (Collectif d'Animation Centre – Ville), Richard GUILBERT (PHAKT- Centre culturel Colombier), Remi LOCQUET (EPAH Saint-Thomas de Villeneuve), Marie-Françoise MAHUAS (Association les Amis du Patrimoine Rennais), Christophe DUBOIS (Police Nationale- rue de Penhoët)

Ville de Rennes et Rennes Métropole : Didier LE BOUGEANT (Adjoint à la Maire délégué au quartier Centre-Ville), Françoise COLIN, Mathis DOLEU, Gilles SUBRECHICOT (Direction des Quartiers Centre)

Excusés :

Habitants : Marie-Françoise MAHUAS, Luc PERROT, Jean-Jacques LEROUX (PHAKT), Rozenn MERRIEN (Jeu de Paume APRAS), Monsieur DABADIE (Directeur école Liberté)

Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

1. Accueil – brise-glace – positionnement sur le quartier (carte quartier 1 : Centre-Ville)

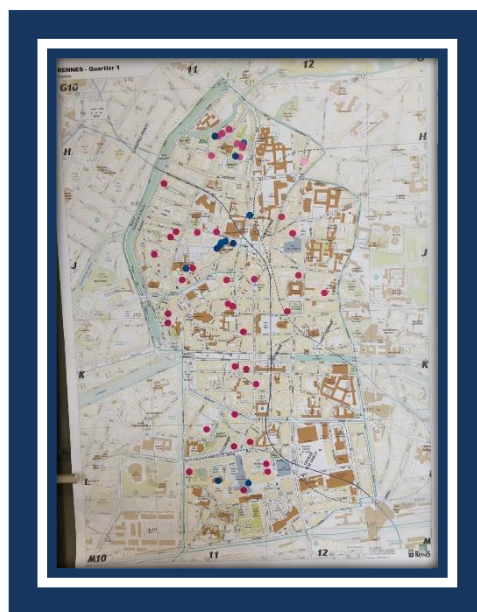
2 couleurs :

- ✓ **Rose** pour les habitants
- ✓ **Bleu** pour les institutions – acteurs de quartiers

➤ Constat et analyse :

Démocratie représentative :

Représentation diffuse et importante du Nord, Ouest, Sud-Ouest. On remarque néanmoins une faible représentation des riverains - acteurs sur la cartographie secteur Charles de Gaulle et Saint-Germain (secteur Sud-Est).



2. Accueil et mots de remerciements :

Gilles SUBRECHICOT remercie les personnes présentes. Ce premier conseil de quartier intervient après la mise en place de la nouvelle charte de démocratie locale et de la participation citoyenne de la Ville de Rennes (cf. *Charte de la Démocratie Locale*).

Gilles SUBRECHICOT rappelle les fonctions des Directions de quartiers. Elles ont pour mission de mettre en œuvre et animer des démarches de participation des habitants sur les quartiers qui composent son territoire. À ce titre, elles animent par exemple, les conseils de quartier. Le service assure en outre l'interface entre les habitants et les services de la Ville ou de Rennes Métropole, impulse et coordonne des projets menés à l'échelle du quartier, veille à la cohérence des projets des services centraux.

Monsieur LE BOUGEANT accueille les riverains et les acteurs du quartier Centre-Ville de la Ville de Rennes et remercie vivement l'ensemble des personnes présentes pour ce premier conseil de quartier.

Monsieur LE BOUGEANT présente "le Jeu de Paume", véritable équipement de quartier pour y pratiquer toutes sortes d'activités avec une salle polyvalente et des salles d'activités pour les associations du quartier. Chacun peut y proposer des activités et des manifestations pour accentuer et maintenir la dynamique et l'attractivité du quartier centre-ville.

Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville – Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

3. Relance des conseils de quartier

- Fonctionnement – règles - compétences
- Modalités des échanges
- ✓ *Rappel des concertations récentes et en cours à l'échelle de Ville*
- ✓ *(Cf. Relance des conseils de quartier)*

4. Présentation du quartier Centre-Ville de la Ville de Rennes sous forme de quizz ludique

Objectifs ?

- ✓ Approfondir la connaissance sociologique, historique, culturelle du quartier
- ✓ Amener une réflexion d'ensemble sur les enjeux du quartier à partir des questions ludiques du quizz
- ✓ Mettre en corrélation les attentes des riverains – acteurs avec la nouvelle instance du conseil de quartier

(Cf. fiche APRAS – quartier Centre-Ville de la Ville de Rennes).

5. Identification des enjeux de quartier

- ✓ Témoignages de conseillers de quartiers :

Objectifs ?

- ✓ Représenter par ces différentes interventions des premières attentes et illustrer le rôle du nouveau conseil de quartier
- ✓ Identifier des futurs groupes projets

Y. LECHEVESTRIER (riverain)

P. NIVELET (riverain et ancien co-président du Conseil de quartier)

H. HERMANN (riveraine – place Champ-Jacquet)

R. GUILBERT (Phakt)

V. OBJILERE (riveraine et ancienne co-présidente du Conseil de quartier Centre-Ville)

AF. TAILLARD (co-présidente de l'association Collectif Animation Centre-Ville)

6. Les perspectives pour le prochain conseil de quartier

- ✓ Déterminer les groupes projets
- ✓ Choisir les co-animateurs



Quels groupes projets souhaitez-vous définir et sous quelles règles ?

Des idées de sujets possibles et représentant une légitimité dans l'instance du conseil de quartier :

- La vie nocturne
- Les mobilités

Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville – Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

- La propreté
- La communication de proximité
- ...

Pour déposer vos idées, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://bit.ly/3ER3ayZ>

L'idée est que les groupes projets soient force de proposition pour répondre aux enjeux forts du quartier. L'animateur pourrait être le référent d'une thématique.

Rappel :

Il est rappelé que les soucis d'usage et du quotidien ne sont pas voués à être traités par le Conseil de quartier (sauf groupe projet voué : par exemple : mobilités, stationnement, salubrité, animation...).

Néanmoins, il est possible pour cela de solliciter la Direction des Quartiers Centre (DQC) de la Ville de Rennes, par mail : dqc@ville-rennes.fr ou par téléphone au 02.23.62.11.25 ou via le Service Relations Citoyens (SRC) au 02.23.62.10.10.



En cas d'urgence vous pouvez contacter le service "Ren Cité Zen" :

- par téléphone au 02 23 62 25 25

- en utilisant l'application mobile (disponible sur l'Appstore ou Google play)

- en remplissant le formulaire en ligne sur le site de Rennes métropole :

https://edemarches.rennes.fr/Rennes/workflow_url?ECITIZ_ACTIVITY_PATH=Demandeur&USAGER_PROCESS=SADP

Direction de Quartiers Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>